

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES ETE JUDO VACANCES

ARTICLE 1 : Directeur de stage

A chaque stage est désigné un directeur de stage.

Il est pour tout problème rencontré concernant le stage, l'interlocuteur privilégié des parents et des membres de l'équipe d'encadrement.

Directeur de stage : SCHAEFFER Fabrice Téléphone : 06.07.19.85.62

Il sera suppléé par VIVIER Damien Téléphone : 06.30.49.75.63

En leur absence, un professeur du club sera remplaçant et sera indiqué en début de semaine.

ARTICLE 2 : Encadrement

Pour chaque semaine de stage, les animateurs sportifs sont tous membres de la FFJDA, diplômés d'ETAT 1^{er} degré de Judo, diplômés CQP MAM, diplômés des sciences et techniques des activités physiques et sportives, éducateurs spécialisés ou encore titulaires du BAFA. De plus, des auxiliaires animateurs sportifs complètent l'équipe pour être formés aux métiers du sport et d'animation.

ARTICLE 3 : Horaires de fonctionnement

Accueil : dès 08h30 le matin. La prise en charge des enfants s'effectue à l'intérieur du complexe sportif l'Union du Kochersberg-Ackerland de Furdenheim.

Les activités commencent à 09h00 et se terminent à 17h00. Une pause de 12h00 à 13h00 permet aux stagiaires de prendre leurs repas qu'ils auront ramenés suivis d'un retour au calme.

Retour : l'équipe est responsable des enfants jusqu'à ce que les parents les récupèrent de 17h00 à 18h00 à l'intérieur du complexe. Ceux rentrant seuls devront dès le premier jour apporter une lettre de décharge signée par les parents.

ARTICLE 4 : Frais de stage

Ils doivent être réglés à l'inscription pour la totalité du stage. Le coût du stage est de 80€.

En cas d'annulation : 1 semaine avant, celui-ci est intégralement remboursé.

En cours de stage, une somme forfaitaire de 14 euros par jour sera conservée si un certificat médical est présenté. Sans certificat médical, la totalité du règlement sera conservée.

De plus, pour tout enfant inscrit, une somme de 10€ forfaitaire, incluse dans le montant de l'inscription, est prise pour la carte de membre estivale hebdomadaire pour être membre du club à part entière durant la semaine de stage.

Un t-shirt par enfant est offert pour toute participation à 1 semaine complète de stage ou plus.

ARTICLE 5 : Assurances

Pour tous les stagiaires, une assurance est prise par le biais de la FFJDA qui fournit à l'ensemble des clubs affiliés une assurance stage été.

ARTICLE 6 : Lieux des activités

Les activités se passent dans le dojo, sur le terrain de foot principal, dans la salle de basket et sur la place du complexe sportif.

ARTICLE 7 : Règlement

Chaque matin et soir, les enfants doivent signaler leur arrivée et préciser le soir au moment du départ avec qui ils repartent à l'animateur responsable de la feuille de présence.

Tous les stagiaires devront écouter les recommandations de l'équipe d'encadrement.

Toutes dégradations des installations et du matériel feront l'objet de conséquences financières pour le stagiaire fautif.

Il est recommandé aux enfants de ne pas porter ou d'apporter d'objets de valeur. En cas de vol, l'équipe et le club déclinent toute responsabilité.

Durant les activités, des photos peuvent être prises pour animer notre galerie photo ou servir de support pour d'éventuels articles de presse. Si toutefois vous ne désirez pas que votre enfant apparaisse, veuillez nous en informer obligatoirement par écrit le premier jour de chaque semaine d'inscription.

Par ailleurs, tous les appareils électroniques notamment les téléphones sont interdits durant la journée sportive de 9H00 à 17H00. Les enfants peuvent par contre emmener des jeux de société pour y jouer à la pause méridienne.

ARTICLE 8 : Matériel nécessaire

Les repas et goûters ne sont pas fournis. Aucun lieu froid n'est mis à la disposition pour des raisons sanitaires et de place. Les enfants peuvent venir avec un sac glacière.

Les enfants devront venir avec des vêtements de sport adapté aux conditions climatiques, une paire d'extérieur et une paire d'intérieur.

La casquette est obligatoire pour les sports en extérieur et la crème solaire est vivement conseillée.

Ils devront aussi avoir une gourde ou bouteille d'eau pour pouvoir s'hydrater aussi souvent que nécessaire.

ARTICLE 9 : Absences

Toute absence devra être signalée à un membre de l'équipe d'encadrement.

ARTICLE 10 : Consignes de sécurité

En cas d'évacuation, le lieu de regroupement est situé sur l'aire de parking du complexe sportif et sera expliqué et montré aux enfants le premier jour du stage.

A Furdenheim, le 02 avril 2025.

Le Président du club

HAMM Ernest

Le Directeur du stage

SCHAEFFER Fabrice